Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 059-215906223-20230330-2023_011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

Séance du 30 mars 2023

25 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

<u>Etaient Présents</u>: M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

<u>Etaient Absents</u>: M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R.

<u>Procurations</u>: M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A. M^{me} BRENDLER L. pour M^{me} DELAVAL MF. M^{me} RUELLE N. pour M^{me} MORELLE V.

Secrétaire de séance : M^{me} FROMONT V.

OBJET: Cantine – fixation des tarifs à compter du 1er mai 2023

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire à compter du 1^{er} mai 2023. A cette date une augmentation de 0,10 € (pour rappel, augmentation de 0,11 € du prestataire) par repas sera appliquée. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Appliquer une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1^{er} mai 2023. Le prix du repas passera de 4,10 € à 4,20 €.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération N°2023/011

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ID: 059-215906223-20230330-2023_011-DE

POUR: 14 voix

CONTRE: --

NUL: --

ABSTENTION: --

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, VILLERS-EN-CAUCHIES, le 31 mars 2023.

Le Maire, Pascal DUEZ La Secrétaire de séance, Virginie FROMONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 0 3 AVR. 2023

Et de la publication le

0 3 AVR. 2023

